



Ferc-Sup et SNTRS CGT

Permanence tous les jours de 9H à 17h30
à la maison des syndicats

Tel : 01 44 27 30 60

Email : cgtp6@courriel.upmc.fr

<http://upmc.fercsup-cgt.net>



Fusion de l'UPMC avec la Sorbonne Assemblée générale des personnels organisée par la CGT, la FSU, l'UNSA et le SNPTES

Dans un courriel du 15 septembre adressé à tous les personnels, J. Chambaz, a annoncé avec son homologue président de la Sorbonne, B. Jobert, leur intention de fusionner les deux universités en une même entité.

A Marseille, Strasbourg, Bordeaux, où des universités ont été fusionnées, les constats se recourent :

- Les services centraux font l'objet de restructurations qui impactent gravement les conditions de travail des personnels : mobilités quasi forcées, explosion du nombre de burn-out, services dans l'incapacité de fonctionner... De plus l'harmonisation des conditions de travail se fait en général par le bas (congrés, primes, paiement des heures supplémentaires).
- La création d'une strate supplémentaire éloigne encore plus les lieux de décisions des personnels et amplifie l'arbitraire et les prises de décision à marche forcée.
- La création d'établissements mastodontes, en concurrence les uns avec les autres, n'a pas du tout fait la preuve de son efficacité pour un service public de qualité.

J. Chambaz affirme en Comité Technique pouvoir faire mieux, que tout se passera bien... Il prétend qu'il n'y a aucun rapport entre cette fusion et sa défense avec B. Jobert d'une sélection des étudiants en licence et en master. Il prend modèle sur l'université fusionnée de Bordeaux, alors que les premiers retours montrent les mêmes dérives que pour les fusions de Marseille ou Strasbourg.

Les organisations syndicales de l'UPMC CGT (SNTRS et Ferc-sup), la FSU (SNCS et Snesup), l'UNSA et le SNPTES vous invitent à venir en débattre la veille de la journée d'action intersyndicale et interprofessionnelle du 8 octobre :

mercredi 7 octobre, Amphi 56A 12h30

en présence de Pascal Maillard

(Elu au CA de l'Université de Strasbourg, secrétaire académique SNESUP-FSU)

et de syndicalistes de la Sorbonne

Fonction publique

Pourquoi la CGT ne signe pas l'accord

« Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » ?

A l'issue de la consultation des syndicats de la CGT Fonction publique, ceux-ci ont pris la décision de ne pas signer le protocole d'accord issu de la négociation portant sur les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) des agents de la Fonction publique.

Soulignons tout d'abord que la négociation s'est ouverte dans un contexte marqué par la politique d'austérité du gouvernement, caractérisée dans la Fonction publique par le gel de la valeur du point d'indice, les suppressions d'emplois, les réformes territoriale et hospitalière synonymes de coupes dans les budgets.

Tout en contestant radicalement cette politique, la CGT, assumant pleinement sa démarche revendicative liant propositions, négociations et luttes, s'est investie pleinement et activement dans les discussions sur PPCR.

La CGT, première organisation syndicale de la Fonction publique, a fortement œuvré avant et durant les négociations pour aboutir aux avancées contenues dans le protocole : il en va ainsi notamment des revalorisations de grilles, des conversions d'une petite part des primes en points d'indice, du passage en catégorie A de la filière médico-sociale, d'un plan d'actions visant à garantir l'égalité professionnelle femmes/hommes, des 3 grades au lieu de 4 dans la catégorie C, de la garantie de dérouler deux grades sur une carrière complète, de créer un droit à la mutation volontaire dans l'hospitalière, de l'engagement de revaloriser les carrières des agents de maîtrise. Ces points positifs sont évidemment aussi le fruit des luttes des personnels.

Ces mesures ne sont pour autant pas suffisantes pour emporter la signature de la CGT. A l'issue

de la réunion de leurs organismes directeurs, les organisations CGT des trois versants de la Fonction publique ont décidé de s'adresser aux fonctionnaires et agents non-titulaires pour leur présenter les motivations de leur décision de ne pas signer le protocole.

Dans leur majorité, les réunions de consultation organisées par la CGT ont exprimé la volonté de ne pas signer ce protocole compte tenu de ses fortes insuffisances.

La première partie du protocole réaffirme de manière forte un certain nombre de principes fondamentaux quant au Statut général des fonctionnaires et à la conception républicaine de la Fonction publique, mais l'écart n'en reste pas moins considérable entre cette réaffirmation et la politique concrète de ce gouvernement qui met la Fonction publique à

la diète, poursuit les suppressions de postes, coupe dans les budgets, met à mal les missions publiques. Les déclarations anti-fonctionnaires du ministre de l'Economie confirment qu'en la

matière, les engagements gouvernementaux ne peuvent être pris pour argent comptant.

Les principales mesures du protocole ne sont envisagées qu'à partir de 2017, certaines étant même programmées pour n'entrer en application qu'en 2018, 2019 ou 2020, engageant ainsi le prochain gouvernement dont l'orientation politique est pour le moins incertaine. Le gouvernement aurait dû pleinement s'engager sur la mandature actuelle. Les agents ont déjà trop attendu et ce calendrier est donc parfaitement inacceptable !

Plusieurs engagements sont trop diffus et leur application n'est pas datée. Il en va ainsi par



exemple de la revalorisation statutaire des agents de maîtrise, renvoyée à un futur groupe de travail dans des conditions non définies. La suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale (dans les versants territorial et hospitalier) pourrait conduire à un ralentissement des déroulements de carrière. Cet allongement de carrière financerait de façon inacceptable une partie de la revalorisation des grilles.

La garantie de dérouler au moins deux grades entièrement sur une carrière complète - qui, potentiellement, constitue une avancée importante - est articulée à la détermination par décret de ratios nationaux promus-promouvables selon des modalités qui demeurent inconnues. La CGT avait demandé que cette garantie soit transcrite dans une loi et n'a pas été entendue sur ce point.

Des problèmes de reclassement apparaissent pour le passage des anciennes grilles aux nouvelles. **Des agents, notamment en fin de carrière, se trouveraient sur certaines périodes à un indice inférieur à celui qu'ils auraient eu avec les grilles actuelles. Une clause de sauvegarde aurait dû être prévue pour de tels cas.**

La CGT refuse l'accompagnement statutaire des restructurations dans la Fonction publique, par la référence aux corps interministériels ou à de nouvelles fusions de corps sur le versant de l'Etat.

Plusieurs des accords précédemment signés n'ont pas été pleinement appliqués. Il en va ainsi des accords sur la résorption de la précarité et sur la santé au travail. Sur plusieurs points, le gouvernement actuel n'a pas œuvré à

les faire respecter. Cela pose clairement une question de confiance.

Ces raisons principales conduisent donc la CGT à ne pas signer le protocole PPCR. En refusant de prendre en compte ces points durs que la CGT lui avait signalé de longue date, le gouvernement a pris, en toute connaissance de cause, la responsabilité que la principale organisation de la Fonction publique ne signe pas le document final. **Sur des bases nouvelles, la CGT demeure disponible pour une reprise des négociations sur les enjeux de PPCR.**

La CGT dénonce le chantage du gouvernement qui se dit prêt aujourd'hui, faute d'un accord, à renoncer à toute mesure de revalorisation du point d'indice et des carrières.

La CGT réaffirme la priorité absolue qui doit être donnée à l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, augmentation sans laquelle toute réforme des carrières et des parcours professionnels est vouée à l'échec, car le décrochage avec l'inflation future annulerait les revalorisations de la grille indiciaire.

La CGT appelle les agents de la Fonction publique à agir massivement et unitairement pour porter leurs revendications en matière d'emplois, de missions, de salaires, de moyens budgétaires et de services publics de proximité.

Dans ce cadre, la journée d'action interprofessionnelle du 8 octobre constitue une étape incontournable de ce processus.

Montreuil, le 30 septembre 2015





8 octobre, Grève unitaire, Manifestons contre l'austérité !

Salaires

Droits sociaux

Le gouvernement **bloque les salaires des fonctionnaires depuis plus de 5 ans** et dans le privé il répond à toutes les exigences du patronat qui a beau jeu de renvoyer aux calendes grecques les négociations salariales alors que **les 10 plus grandes fortunes ont augmenté de 53,5 milliards d'euros en 1 an**. Les qualifications ne sont pas reconnues et les salaires de début de carrière ont même baissé dans l'Education ces dernières années. **1 euro de plus de l'heure dans le privé et 8% d'augmentation du point d'indice dans le public ce sont 15 milliards de plus pour la Sécu**. C'est toute l'économie qui est pénalisée par la faiblesse des salaires.

Après l'accord ANI de 2013, qui facilite les licenciements, après la loi Macron qui banalise le travail du Dimanche et s'attaque aux prud'hommes, après la loi Rebsamen qui réduit les droits des représentants du personnel dans les entreprises, le gouvernement vient de lancer une nouvelle attaque contre nos droits : la réforme du Code du Travail. Le rapport «Combrexelle» prévoit d'inverser la hiérarchie des normes, transformant le Code du Travail, en simple socle minimal. Les accords d'entreprises inférieurs aux Conventions Collectives pourraient imposer des baisses de salaires, une augmentation du temps de travail ! Le refuser ce serait être licencié économique à moindre coût.

Services publics

Les services publics sont en difficulté. **Les hôpitaux et universités frôlent l'asphyxie financière**, les services de proximité sont **supprimés ou appelés à fonctionner sur le régime marchand** comme la Poste. Les réformes territoriales se traduisent par **des suppressions d'emplois massives** et les usagers deviennent des clients dont **la contribution est de plus en plus importante en matière d'Education, de Santé, de culture...** les restructurations mettent en danger les missions et le statut des personnels, quand ils ne les épuisent pas !

La jeunesse sacrifiée

Les jeunes sont les premières victimes du **chômage** de masse qui sévit depuis de nombreuses années. Lorsqu'ils parviennent malgré tout sur le marché du travail, ils sont « bizutés » socialement. **La précarité** est pour eux la règle comme **les bas salaires**. Trop d'entre eux victimes d'un système scolaire souvent exclusif ne parviennent pas à acquérir la qualification à laquelle ils aspirent et, pour ceux qui y parviennent, elle est rarement reconnue. **L'insécurité sociale facteur de désespérance est en train de sacrifier toute une génération.**

Partout en France, salariés, retraités et étudiants, manifestons...

Avec les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires, UNEF et UNL et mobilisons nous pour :

- ✓ augmenter les salaires, les retraites, les pensions, les minimas sociaux, le point d'indice des fonctionnaires et les bourses ;
- ✓ améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage ;
- ✓ pérenniser et améliorer les garanties collectives ;
- ✓ pérenniser et améliorer la protection sociale, les retraites complémentaires, pour garantir les droits, à la santé et à la retraite ;
- ✓ développer les investissements pour relancer l'activité économique en tenant compte des impératifs écologiques ;
- ✓ protéger socialement les jeunes pour garantir un droit à l'autonomie ;
- ✓ conforter et promouvoir les services publics de proximité répondant aux besoins des populations ;
- ✓ investir dans le système éducatif pour faire face à l'augmentation du nombre de lycéens et d'étudiants en leur assurant des conditions d'études satisfaisantes.